

Le 07/06/2011 à 12:30

### Un rapport préconise d'allonger le congé paternité



© REA

**Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) suggère de créer un "congé d'accueil de l'enfant" d'une durée de deux mois. Objectif : mieux impliquer les pères dans la vie familiale.**

Le partage inégal des tâches domestiques nuit à la carrière des femmes. Partant de ce constat, un rapport de l'Igas remis aujourd'hui à la ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot, formule 25 propositions pour favoriser un meilleur équilibre entre pères et mères. Parmi les mesures-phares proposées : la création d'un "congé d'accueil de l'enfant" de 8 semaines, à partager entre les deux parents. Soit un mois chacun. Ce dispositif remplacerait l'actuel congé paternité de 11 jours et viendrait compléter le congé maternité de 16 semaines.

Si l'homme ne prend pas cette pause parentale, elle est perdue, la mère ne pouvant pas en bénéficier à sa place. S'il pose ce congé, la famille bénéficierait d'une semaine supplémentaire indemnisée par la Sécurité sociale à prendre avant le premier anniversaire de l'enfant. Ce "bonus" vise à inciter les pères à s'arrêter de travailler pour s'occuper de leur nouveau-né. Le coût d'une telle mesure est estimé à 250 millions d'euros.

#### **Pour une égalité professionnelle entre hommes et femmes**

Autre piste : écourter le congé parental (un an maximum au lieu de trois ans actuellement), tout en étant mieux rémunéré (60% du salaire brut contre l'actuel complément libre choix d'activité compris entre 379,60 euros et 560,40 euros par mois aujourd'hui).

L'auteure du rapport, Brigitte Grésy, suggère enfin la création d'un "droit individuel à la parentalité". Il s'agirait d'un congé de 3 mois pour s'occuper d'un adolescent ou d'un parent dépendant.

Toutes ces propositions sont applicables sans modification du Code du travail, afin de faciliter leurs mises en œuvre. Trop complexe, l'idée avancée par le Medef et les syndicats d'un congé paternité obligatoire est d'ailleurs abandonnée. Ce rapport viendra alimenter une table-ronde sur le partage des responsabilités familiales et professionnelles, organisée le 28 juin par Roselyne Bachelot, avec les syndicats, le patronat et des experts. Affaire à suivre, donc...

© **Capital.fr**

---

### **Lire aussi**

[Pour mieux concilier famille et boulot, les salariés plébiscitent le télétravail](#)

[En 2010, la grossesse reste un handicap dans sa vie professionnelle](#)

[Les inégalités hommes-femmes au travail persistent](#)

**L'interview de Jérôme Ballarin**, *président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise* : "Les entreprises doivent permettre aux hommes d'assumer leur rôle de père"

---

### **Nos Services**

[Êtes-vous payé à votre juste valeur ? Évaluez votre salaire](#)

[Consultez l'organigramme des 20.000 plus grandes entreprises mondiales](#)

[Quel manager êtes-vous ? Bénéficiez de nos tests de personnalité](#)

[Mener une réunion efficace, gérer son temps... bénéficiez de nos formations gratuites](#)

---